

Amicale des Anciens Agents des M.M.A.



N° 66 - Mars 2015

BULLETIN D'INFORMATION

Sommaire

Nouvelles des MMA	Page 2
Fusion au sein de MMA et Covéa	
Croissance pour Covéa	
Le coût des intempéries	
Le salon de l'assuré	
Le président Derez et les étudiants Covisioto	
Nouvelles du Sagamm	Page 3
La lettre du président Bianchi	
Congrès 2015	Page 4
Journée à la Rochelle	Page 5
Journée à l'île de Ré	Page 6
Journée dans le marais Poitevin	Page 7
Infos diverses	Page 8
Rencontre de golf	
Le tablier de Grand-mère	
Conseil d'administration	Page 9
Réunion du 9 décembre 2014	
Infos diverses	Page 10
L'anosognosie	
Le plein de fruits et légumes	
Consommation de médicaments	
Directives fin de vie	
APA 2015	
Infos diverses	Page 11
Hausse des cotisations retraite	
Faillite Agirc-Arrco	
Retraite : les règles changent	
Impôts : nouveautés 2015	
Infos diverses	Page 12
Le weblog d'AAAMMA	
Rentabilité des placements	
Allocations familiales dégressives	
Éclaircie européenne	
Infos diverses	Page 13
L'ALD et le budget de la Sécu	
Livre sur l'abbé Pierre	
La complémentaire santé	Page 14
Infos diverses	Page 15
Observatoire des Agents généraux	
Location de son habitation	
Les trucs de Grand-mère	
Pages d'Agar-Azur	Pages 16 à 19
Adhérer à l'AAAAMMA	Page 20

NOS PROCHAINS RDV

Le 19 mai prochain nous aurons le plaisir de nous retrouver à **La Rochelle**.

Au delà de l'assemblée générale annuelle, obligation statutaire nécessaire au bon fonctionnement de notre amicale, nous profiterons des festivités et journées touristiques concoctées par nos dévoués organisateurs.

Nous découvrirons ensemble la belle ville et le vieux port de La Rochelle, mais aussi l'île de Ré, le phare des Baleines et le Marais Poitevin... Je me réjouis de partager ces moments avec vous et j'espère qu'autour de l'équipe des bénévoles de votre amicale, vous serez nombreux à profiter de ces instants de convivialité, objectif premier de nos activités.



En 2015, en sus des habituelles réunions régionales, et après la période d'été, dans un contexte différent, un **deuxième rendez-vous** national vous sera proposé.

Pendant le congrès une information précise sera fournie, en primeur, aux participants.

Tous les adhérents recevront l'offre dans les semaines qui suivront l'assemblée générale.

Parce que loisirs, rencontres et distractions sont propices à la détente, ils constituent des instants importants de notre vie de retraité et donnent du sens à notre adhésion à l'amicale. Laissez vous tenter pour voyager, découvrir et vous divertir.

Et comme moi, soyez reconnaissant du travail et de l'engagement de nos « Gentils Organisateurs », sans lesquels tout cela ne serait pas possible. Qu'ils en soient le plus sincèrement et le plus chaleureusement remerciés.

Alors ne résistez pas à nos invitations et consommez ce programme 2015 sans modération.

Pierre EPINEUSE.

Nouvelles des MMA

Fusion au sein de MMA et Covéa

L'intégration de trois sociétés du groupe Covéa au sein de MMA IARD SA, qui va se concrétiser en 2015, aura pour conséquence indirecte une redéfinition du périmètre d'intervention des agents généraux et des courtiers en assurance dommages (**voir page 3 l'avis du Sagamm**).

Le projet de fusion et d'utilisation d'une marque commune au sein des différents réseaux de distribution a nécessité une **remise à plat des accords contractuels** qui dataient de la fusion Azur et MMA.

Cette répartition des rôles va se traduire du côté du courtage par des fermetures de codes sur le marché des particuliers. En théorie, les courtiers pourront intervenir en risques d'entreprise quelle que soit leur implantation géographique.

En ce qui concerne les risques de professionnels, ils ne pourront souscrire de nouvelles affaires que dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le réseau de courtiers, composé aujourd'hui de 2 700 partenaires, devrait donc, au fur et à mesure des renouvellements d'affaires, se concentrer autour des grands acteurs.

En pratique, une nouvelle marque, MMA Entreprise, commune aux deux réseaux, sera créée et partagée alors que d'autres seront uniquement distribuées par les agents généraux. C'est le cas, notamment, des contrats destinés aux agriculteurs ou viticulteurs.

La marque MMA, quant à elle, reste réservée aux agents, qui conservent une exclusivité sur le marché grand public.

Croissance pour Covéa

Le groupe Covéa (MMA, Maaaf et GMF) a dégagé en 2014 un chiffre d'affaires de 16,5 Md€ en croissance de 6,6%.

La croissance a été soutenue par un dynamisme commercial sur ses deux marchés de référence. En auto, Covéa affiche un gain de 200 000 véhicules, soit une augmentation de 2,1% dans un contexte de marché faible (+0,3%). En MRH, le portefeuille s'est accru de 140 000 nouvelles habitations (+ 1,9%).

En assurance vie, la collecte brute en France a dépassé le 4 Md€, en hausse de 8% tandis que la collecte nette a atteint près de 800 M€.

En même temps le groupe a continué de gagner des sociétaires et clients en 2014, assurant désormais 14,3 millions de Français (+ 130 000)

Le cumul d'événements climatiques a représenté une facture de 415 M€ pour 168 000 dossiers ouverts, soit l'équivalent d'une tempête de grande envergure.

Source : l'Argus de l'assurance - 6 février 2015

Les intempéries

Depuis le début de l'année 2014, les assureurs membres de la FFSA et du GEMA ont enregistré environ

1,8 milliard d'euros de dégâts matériels occasionnés par les intempéries. Concernant les tempêtes qui ont touché le sud de la France entre le 26 novembre et le 1er décembre 2014, l'Association française de l'assurance évalue à 50 000 le nombre de sinistres déclarés avec un coût des dommages assurés qui s'établit entre 180 et 220 millions d'euros.

Source : FFSA - GEMA (Communiqué de presse du 11 décembre 2014)

Le salon de l'Assuré

Les organisateurs de la 1ère édition du Salon de l'Assuré qui s'est déroulé le 15 novembre 2014 à Paris, dresse un bilan positif de l'événement. Lors de cette journée, plus de 3500 personnes sont venues à la rencontre de 50 exposants.

Source : salondelassurance.com (Communiqué de presse du 18 novembre 2014)

Le président Derez rencontre les étudiants

En décembre 2014, le président Derez a rencontré les étudiants de la faculté d'économie de l'Université du Maine avec comme thème **"l'assurance, domaine d'avenir ?"**

Thierry Derez a vanté les vertus du groupe, fort de 26 000 salariés et d'un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros. La veille, le groupe Covéa s'était encore agrandi en étendant son domaine Outre-Manche grâce à l'acquisition de Sterling Insurance.

"Au cours des années, l'assurance devra épouser de nouveaux virages technologiques notamment pour améliorer les relations avec les assurés. Les liens forts avec l'université permettent de préparer le futur" a précisé Thierry Derez.

Contrairement à d'autres domaines d'activités, l'assurance reste un secteur porteur qui continue de recruter de manière importante. 12 813 personnes ont été embauchées en 2013. Trois-quarts des salariés recrutés ont un niveau au moins égal à Bac +2, et 23,4% un niveau équivalent au moins à Bac +5. Si bien que près de deux salariés sur trois (64,1%) de la branche sont à présent au moins titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2.

Autre tendance observée : la féminisation du secteur se poursuit. Les femmes représentent désormais 59,7% des effectifs (+0,3 point). Avec notamment une part croissante au niveau des cadres de direction (27%, +1,1 point).

Covisioto

Covéa lance "Covisioto", un service qui vise à informer, par SMS ou par mail, les assurés de l'état d'avancement des réparations de leur véhicule. Le suivi compte jusqu'à sept messages, selon la durée d'immobilisation du véhicule, dont certains s'accompagnent de photos.

À l'issue de la réparation, l'assuré est invité à évaluer la prestation.



ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE BEAUCOUP !

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

L'actualisation du Contractuel a été un chantier âpre, difficile à négocier jusqu'au dernier moment pour obtenir in fine de la Compagnie qu'elle accepte ce qu'aucune Compagnie d'Assurances française n'a accepté à ce jour de ses Agents Généraux : une régulation de son réseau de courtage et un droit de suivi pour ses Agents Généraux défini dans la Constitution que représente le Contractuel qui nous unit avec nos mandats respectifs à la Compagnie.

Atteindre cet objectif était de mon point de vue essentiel pour l'avenir de notre réseau et nous a permis notamment d'honorer le mandat que vous-mêmes et vos Délégués Régionaux unanimes nous aviez donné.

Permettez-moi à cette occasion de vous remercier, chères Consoeurs, chers Confrères, pour le soutien massif à vos élus du Conseil Syndical que votre vote traduit avec plus de 85% de voix en faveur du projet soumis au vote souverain de notre Assemblée Générale.

Que notre Groupe de Travail Contractuel et en particulier notre Syndic, Philippe Saulou, et nos Confrères Jacques Forestier, Hubert BRAUD et Gilbert BRYs soient ici remerciés en votre nom pour le dévouement et la rigueur qu'ils ont mis au service des intérêts de notre réseau au cours de ces longues négociations avec notre Mandante dont vous avez approuvé les résultats ce 19 novembre.

Mais comme nous le savons tous, le Contractuel actualisé n'est pas une fin en soi. C'est la bonne application de celui-ci dans l'intérêt de nous, Agents Généraux, qui nous importe à présent. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous ne cesserons d'être vigilants. Tel est notre engagement.

Le Contractuel actualisé n'est pas une fin en soi pour une autre raison que nous avons évoquée en Convention et ailleurs : le monde change et nous devons entreprendre de changer.

Besoins clients, orientations marchés, multicanal, montée en puissance des MSI ou de la bancassurance, réglementations prudentielles, nouveaux outils de gestion : voilà un rapide inventaire de ce qui est connu à ce jour ou que nous découvrirons demain sous un autre éclairage et que nous devons anticiper. C'est ce à quoi nous devons nous préparer avec lucidité et détermination.

C'est pourquoi, l'Agent de demain est notre prochain grand chantier. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour en fixer les lignes directrices début 2015.

Parce qu'ensemble, dans les mois qui viennent, nous allons nous préparer au changement. Parce que demain commence aujourd'hui.

Fidèlement vôtre,

Jean-François BIANCHI et le Comité Stratégique

27 novembre 2014

Congrès 2015 à La Rochelle

Programme

Mardi 19 mai

- 09 H 00 : **assemblée générale** de l'AAAMMA dans les salons de l'hôtel Mercure.
- 09 H 30 : départ des conjoints pour la visite guidée de la ville en calèche et à pied.
- 12 H 00 : photo des participants au congrès,
- 12 H 15 : déjeuner à l'hôtel Mercure.
- 14 H 30 : départ de la visite par la mer et commentée du grand port maritime.
- appareillage à 15 H - **Carte d'identité obligatoire** -
- 18 H 30 : retour à l'hôtel Mercure.
- 19 H 45 : cocktail suivi du dîner de gala avec animation à l'hôtel Mercure.

Mercredi 20 mai

- 09 H 15 : départ en car pour une visite guidée au cœur de **l'île de Ré**.
- 11 H 15 : arrêt à la coopérative vinicole et maraîchère, dégustation de pineau.
- 12 H 30 : déjeuner au restaurant.
- 14 H 15 : visite du marais salant et présentation de l'histoire et de la technique de production du sel.
- 15 H 30 : arrêt au phare des Baleines pour découvrir l'espace d'animation muséographique sur les phares et leur histoire.
- 16 H 30 : départ de l'île de Ré et retour vers La Rochelle.
Dîner libre.

Jeudi 21 mai

- 09 H 00 : départ de La Rochelle en car pour une journée dans le **Marais Poitevin**.
- 10 H 00 : arrivée à Arçais, cité de caractère.
- 10 H 30 : visite guidée en barque à la découverte du marais sauvage.
- 12 H 00 : déjeuner à la guinguette du Marais sur une terrasse au bord de l'eau avec dégustation de produits régionaux et cadeaux de bienvenue.
- 14 H 00 : balade en calèche pour découvrir Arçais et son patrimoine au rythme des chevaux.
- 15 H 30 : visite du parc ornithologique à pied parmi 70 espèces d'oiseaux en liberté.
- 17 H 30 : départ d'Arçais et retour vers La Rochelle (arrivée prévue vers 18h30).
Dîner libre.



Hôtel Mercure de la Rochelle ***



Journée à la Rochelle Mardi 19 mai

La ville de La Rochelle a été créée vers l'an 1000. Elle a dû sa prospérité au marché du vin et du sel qui a fait développer son commerce maritime surtout vers l'Angleterre.

Mais, en 1540, la ville devient le bastion du protestantisme; on la surnomme la "Genève de l'Atlantique". Ce que le roi de France ne supporte pas et son ministre Richelieu vient mettre le siège qui va durer deux ans et anéantir la cité.

Grâce au développement des liaisons maritimes avec le Canada et les Antilles, La Rochelle retrouve un second souffle. C'est le début d'un rayonnement intellectuel et artistique, l'apogée des grands armateurs qui transportent le sucre et les fourures des Amériques jusqu'en Europe. La Révolution et les guerres de l'Empire vont ensuite endormir la ville qui ne se réveillera qu'à la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée du chemin de



fer et la création du port de commerce de La Pallice.

Des années 50 à nos jours, la ville va connaître une forte poussée démographique. De grands aménagements sont réalisés avec la volonté de garder La Rochelle, belle, généreuse et innovante. En 1984 se déroule la première édition des "Francophilies" sous l'impulsion d'un Rochelais, Jean Louis Foulquier.



Pendant l'assemblée générale, les conjoints pourront découvrir cette ville attachante avec ses rues à arcades et ses maisons médiévales à pans de bois aux riches façades sculptées.



La visite se fera en calèche et à pied.

L'après-midi nous aurons le privilège d'une visite exceptionnelle en bateau, par la mer, du grand port maritime de La Rochelle. Nous serons accueillis par le commandant de la capitainerie. À partir du 22 mai, la ville est le théâtre de la semaine du nautisme. Il y aura donc beaucoup d'animation dans le port.



Notre journée rochelaise se terminera dans les salons du Mercure pour notre traditionnel dîner de gala avec animation et tombola. L'ambiance est garantie !



Crédit photos : Francis Giraudon, pour La Rochelle Tourisme





Journée à l'île de Ré Mercredi 20 mai

Le nom de l'île viendrait du latin *ratus* qui signifie fougère, plante qui couvrait le sol. À l'origine l'île était constituée de quatre îlots qui ont d'abord été reliés naturellement par les alluvions et ensuite par des marais construits par l'homme.

Au Moyen-Âge, des moines bâtissent une abbaye dont les vestiges sont toujours visibles. Ils vont planter les premières vignes, extraire le sel de la mer et le vendre.

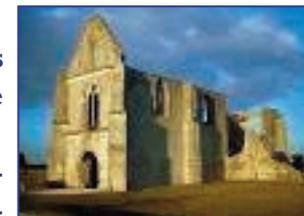


En 1625, sous le règne de Louis XIII, les protestants s'emparent de l'île. Ils sont soutenus financièrement par l'Angleterre. Le duc de Buckingham s'installe sur l'île en face de La Rochelle avec 100 navires et 6 000 hommes. Mais, assiégé par les troupes françaises, il doit capituler et rentrer sans gloire en Angleterre. Louis XIV demande alors à Vauban de fortifier Ré. À partir de

1681, il construit alors un des plus grands ensembles défensifs de son époque, une citadelle et ses remparts en étoile.



La citadelle de Saint Martin se transformera par la suite en pénitencier, accueillant des prisonniers en partance pour les bagnes de Nouvelle-Calédonie et de Guyane.



Reliée à La Rochelle par un pont, l'île de Ré recèle de véritables joyaux. Vous pourrez vous promener dans les allées bordées de roses trémières et de maisons blanches ou profiter des plages de sable fin. Des dizaines de kilomètres de pistes cyclables traversent marais salants, cultures de primeurs et vignobles.

L'île fait 30 kilomètres de long sur 5 de large en son point le plus large et bénéficie d'un climat doux et d'un ensoleillement exceptionnel



Le retour à l'hôtel est prévu pour 17h30. Le dîner est libre pour permettre à chacun de visiter la ville et ses rues bordées de restaurants .



Crédit photos : Île de Ré Tourisme





Journée dans le marais poitevin Jeudi 21 mai

L'espace abandonné par l'océan au fil du temps s'est peu à peu comblé de sédiments, formant une grande étendue plane, dont l'altitude de 0 et 8 mètres (la moitié du marais se situant à moins de deux mètres) est à un niveau intermédiaire entre celui des marées hautes et des marées basses. Les marais desséchés couvrent une superficie d'environ 47 000 hectares. Les marais mouillés (dont la partie la plus orientale est qualifiée de Venise Verte) couvrent pour leur part une superficie d'environ 29 000 hectares, tandis que des marais qualifiés d'intermédiaires (ce qui signifie qu'ils sont imparfaitement desséchés) représentent environ 19 000 hectares.



Partir à la découverte du Marais poitevin, c'est rencontrer tour à tour la célèbre "Venise Verte" près de Niort, le marais desséché entre petits ponts et écluses avenantes, puis la baie de l'Aiguillon et sa splendide réserve naturelle. Trois paysages différents mais partout la même sensation de quiétude et sérénité. Deuxième plus grande zone humide de France après la Camargue, le Marais poitevin a retrouvé son label de "Parc Naturel Régional" en juin

2014 et se présente comme la destination "écotourisme" par excellence.

L'assèchement du marais étant artificiel, son maintien en état demande un entretien permanent : les fossés doivent être curés pour ne pas s'ensaver, les berges doivent être consolidées pour ne pas s'effondrer. On trouve donc différents arbres plantés spécialement dans ce but : les peupliers, les frênes qui sont taillés en têtards, c'est-à-dire qu'en les émondant régulièrement, on ne laisse pas les troncs pousser au-dessus d'un mètre cinquante ou deux mètres. On trouve également des saules (dont quelques arbres de la variété des pleureurs) en bordure des cours d'eau, dont certains produisent de l'osier, traditionnellement cultivés par les maraîchins.



La guinguette du marais est née d'un rêve. Celui d'un grand père un peu original, amoureux de son territoire et de ses habitants. Le temps d'un refrain ou d'une chanson, ce rêve est devenu réalité.

Implanté en bordures de conches, en plein cœur du marais à Arçais, la guinguette vous accueille pour un déjeuner au bord de l'eau dans une ambiance bon enfant et musicale.



Crédit photos : Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin



Offre supplémentaire pour les amateurs de golf

Lundi 18 mai

Parties amicales au golf de PRÉE-LA-ROCHELLE
Rendez-vous entre 9h et 9h15 et déjeuner vers 13h30
Inscription auprès de Jacky Rodais
par mail : rodais_jacky@hotmail.fr



Le tablier de Grand-mère



Je crois que les jeunes d'aujourd'hui ignorent ce qu'est un tablier... Vous souvenez-vous du tablier de votre grand-mère ?

Les mères et grand-mères portaient un tablier par-dessus leurs vêtements pour les protéger car elles avaient peu de robes de rechange. En fait, il était beaucoup plus facile de laver un tablier habituellement en coton qu'une robe, une blouse ou une jupe, faites d'autres tissus. Le principal usage du tablier de grand-mère était donc de protéger la robe. Mais en plus de cela, Il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau, bien avant l'invention des "mitaines à fourneau". Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses sales. Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs à moitié éclos, que maman déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion.

Quand il y avait de la visite, le tablier servait d'abri aux enfants timides... d'où l'expression : «Se cacher dans les jupons de sa mère». Par temps frais, maman le relevait pour s'y emmitoufler les bras et les épaules. Par temps chaud, alors qu'elle cuisinait devant le poêle à bois, elle y épongeait la sueur de son front.

Ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet, alors qu'elle l'agitait au-dessus du feu de bois pour le ranimer.

C'est lui qui servait à transbahuter pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure du repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, c'était signe que le dîner était prêt, et les hommes aux champs savaient qu'ils devaient passer à table.

Grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre, afin qu'elle refroidisse.

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente un vêtement, qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses.

Danger ? On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de **songer à la quantité de microbes** qui pouvaient s'accumuler sur le tablier en une seule journée !!!

En réalité, la seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou de grand-maman, **c'est de l'amour !**

Auteur inconnu.

Conseil d'administration du 9 décembre 2014 à Savigné l'Évêque

Présents: Pierre EPINEUSE, Jean Claude GATINEAU, Michel KOMAN, Gérard LEVACHER, Denis HUBERT, Jean Marie MARTIN, Ronan ROMIEUX, Jacky RODAIS, Gérard GROBOIS, Gérard LEHOUX, Jean Paul MARET, Paul BALME.

Invités: Alain THIBAUT, Jean Yves LEROUX, Claude BOUTTEVIN.

Excusé: Marcel DEBORD-CHOMBEAU.

Secrétaire de séance : Jean Paul MARET.

Les nouveaux retraités 2015 et le fichier des prospects :

33 départs en retraite chez les agents MMA au 31-12-2014 dont 10 ex-Azur.

La lettre habituelle a été adressée par Jean Claude Gatineau.

Un exemplaire du nouveau texte utilisé est remis aux membres du CA.

Jean Yves Leroux explique l'exemple de son action de prospection en Bretagne (amicale de région) :

d'abord par téléphone, puis courrier spécifique avec bulletin d'adhésion (BUA), intervention des départementaux...

Jean Yves travaillera ce sujet et celui de la gestion des fichiers AAAMMA avec Jean Claude afin de préparer le relais.

Le fonds social :

Les comptes bancaires spécifiques sont créés avec procuration à Pierre Épineuse, Gérard Levacher et Denis Hubert.

Trois projets sont remis par Jean Marie Martin sur :- le principe de fonctionnement, - l'information des adhérents et - la demande de fonds social. Un débat a lieu sur ces textes. Ils seront modifiés pour tenir compte des échanges.

Un chapitre doit être inséré dans les statuts de notre amicale.

La mise en place des nouvelles modalités prendra effet après l'assemblée générale de Mai 2015.

La révision des statuts :

Nécessaire pour la gestion du fonds social, elle permettra également un toilettage indispensable.

Une commission « ad hoc » est créée: Jean Marie Martin, Denis Hubert, Pierre Epineuse, et le syndic Jean Paul Maret.

L'organisation d'une assemblée générale extraordinaire lors du prochain congrès, nécessite une convocation envoyée au plus tard le 28 Avril.

Le congrès de La Rochelle :

Du lundi 18 Mai 16h (Conseil d'administration) jusqu'au Jeudi 21 Mai 18h30.

L'organisation d'une réunion des délégués régionaux le lundi 18 à 17 h est prévue.

Le projet du programme et des prestations préparé par Jean Claude Gatineau et Alain Thibault est remis et commenté. Pour les bulletins d'inscription, il est recommandé de bien détailler les différentes prestations et leurs coûts pour faciliter le choix.

L'indemnisation des déplacements :

Différentes informations sont données par Denis Hubert, trésorier.

Il est d'abord constaté que les comptes 2014 et le prévisionnel 2015 présenteront un léger excédent.

Il est décidé d'indemniser les frais de déplacement aux membres du CA qui le demanderont.

Base : 0,35 du kilomètre plus péages, mais après déduction d'une franchise de 100kms.

Pour information il est précisé que le plafond de l'administration fiscale est de 0,59 du km.

La faisabilité de l'indemnisation des réunions 2014 du CA sera étudiée.

Les Informations diverses :

UNAAGAR: était présente au salon de l'assuré à Paris parmi les représentants d'agéa.

Elle organise son congrès 2015 en Picardie à Compiègne : au moins trois membres du conseil y assisteront.

Elle travaille à l'évolution de son système informatique, Ronan Romieux suit ce dossier.

AGÉA: prépare un film sur la profession d'agent général.

AGARAZUR: a fêté son 20ème anniversaire au mois d'octobre. Un nouveau président a été élu: Daniel Marcourt.

MMA: Mr Foxonet a reposé la question de la fusion des amicales.

SAGAMM: Un nouveau contractuel de l'agent MMA a été adopté.

Les conditions d'utilisation de la marque MMA et des activités courtage de la mandante y sont définies.

Le conseil décide à l'unanimité de proposer à la prochaine assemblée générale d'élire Gérard LEVACHER Président d'honneur de notre amicale.

Prochain Conseil d'administration : Mardi 31 Mars 2015 à SAVIGNÉ.

L'anosognosie

Si vous vous dites : J'oublie les noms de famille... ou Je ne me souviens plus où j'ai rangé certaines choses... ou en parlant, il m'arrive de m'arrêter et ne plus savoir de quoi je parlais... vous craignez qu'il s'agisse d'un début d'Alzheimer ?

Soyez rassurés : «**Si quelqu'un a conscience de ses problèmes de mémoire, c'est qu'il n'a pas l'Alzheimer.**» Il s'agit de l'**anosognosie** (*) ou l'oubli temporaire. La moitié des gens de 50 ans et plus présentent certains symptômes qui sont plutôt dus à l'âge qu'à la maladie. «Les informations sont toujours dans le cerveau, c'est le 'processeur' qui fait défaut.»

Les cas les plus répandus sont l'oubli du nom d'une personne, le fait de se rendre dans une pièce de la maison et ne plus se rappeler pourquoi on y allait, un blanc de mémoire pour un titre de film ou d'un acteur, d'une actrice, une perte de temps à chercher où on a laissé ses lunettes ou ses clés.

Après 50 ans, la plupart des gens présentent une telle difficulté, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'une maladie mais plutôt que c'est une caractéristique due au passage des années.

Bien des gens sont préoccupés – même à l'excès – de ces oublis. D'où l'importance de l'affirmation suivante : «*Ceux qui sont conscients de souffrir de ces oublis sont ceux qui n'ont pas de problèmes sérieux de la mémoire – dont l'Alzheimer – ne se rendent pas compte de ce qui se passe.*»

Le professeur Bruno Dubois, directeur de l'Institut de la Mémoire et de la Maladie d' Alzheimer (IMMA) à la Pitié-Salpêtrière, rassure la majorité des cas de personnes préoccupées par leurs oublis : «**Plus on se plaint de pertes de mémoire, moins il y a de probabilité de souffrir d'une maladie de la mémoire.**»

(*)Le terme d'anosognosie est issu du grec -nosos signifiant "maladie" et -gnosis qui porte la signification de "connaissance", "conscience". Le préfixe a- privatif donne à l'ensemble la signification d'absence de conscience de la maladie.

Après l'hiver faites le plein de fruits et légumes

Alors que le printemps pointe le bout de son nez et que notre organisme a besoin de recharger ses batteries, c'est le moment de consommer des fruits et légumes et de prendre les bonnes résolutions suivantes :

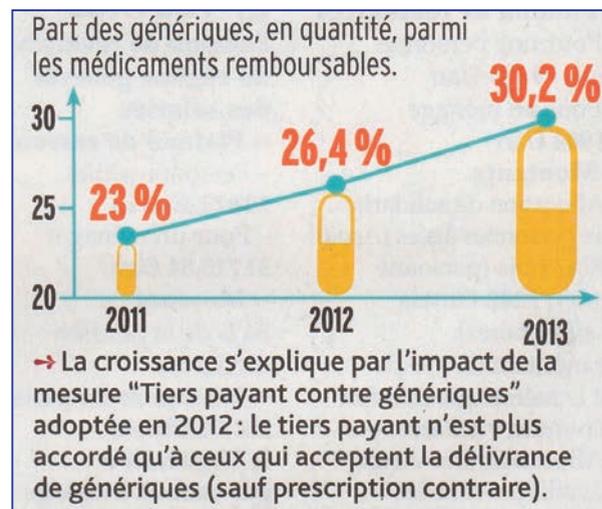
* Je démarre toute journée par un fruit frais : kiwi, orange, pamplemousse, pomme... peu importe et de préférence entier pour les fibres.

* Je commence chaque dîner par une soupe. Elle cale, hydrate et apporte des minéraux en pagaille.

* Je réhabilite les plats d'antan : potée de chou, blanquette, bœuf, daube... des recettes qui contiennent toutes des légumes de saison.

* J'ai toujours de la salade dans mon frigo. C'est excellent pour compléter un plat ou accompagner un fromage.

La consommation de médicaments en baisse grâce aux génériques



Source : Pleine Vie

Directives fin de vie

Des parlementaires ont rendu un rapport au président de la République pour aménager la loi concernant les droits des malades et la fin de vie. Sans prendre partie pour ou contre l'euthanasie, ils préconisent une fin de vie apaisée pour les patients en phase terminale qui en feraient la demande, au moyen d'une "sédation profonde et continue jusqu'au décès". Il ne s'agit ni d'euthanasie ni de suicide assisté.

Les directives anticipées, qui correspondent à une sorte de "testament médical" pour s'opposer à tout acharnement thérapeutique, pourraient s'imposer au médecin, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Selon l'Observatoire de la fin de vie, seulement 2% des Français ont rédigé leurs directives anticipées.

APA 2015

L'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) est versée sur la base d'un barème national unique, selon le niveau de dépendance (GIR) et des ressources du demandeur. Ces sommes versées ne sont pas récupérables sur la succession.

Montant de l'APA à domicile	
Niveau de dépendance	Montant maxi
GIR I	1 312,67 €
GIR II	1 125,14 €
GIR III	843,86 €
GIR IV	562,57 €

Hausse des cotisations retraite

En 2015 comme en 2014, les salariés du privé cotiseront davantage au régime de base de l'assurance-vieillesse. La cotisation, calculée dans la limite du plafond de la SS (3 170 € par mois), passe à 6,85%, et celle assise sur l'ensemble du salaire à 0,30% (+ 0,05%). Même hausse pour les cotisations aux régimes complémentaires Arrco et Agirc, qui s'élèvent à 3,10% pour la tranche 1 Arrco (jusqu'au plafond de la SS), à 8,10% pour la tranche 2 Arrco (entre une et trois fois le plafond) et à 7,80% pour la tranche B Agirc (moins de quatre fois le plafond SS).

Chez les indépendants, la cotisation vieillesse, calculée dans la limite de plafond de la SS, s'élève à 17,05% (+0,10%). Pour les fonctionnaires, les cotisations au régime de retraite passent de 9,14% à 9,54%.

Enfin, pour **les professions libérales**, la cotisation intervient dès le premier euro, en deux taux :

- 8,23% (au lieu de 10,10%) sur la tranche de revenus limitée à 100% du plafond annuel de la SS (au lieu de 85%).

- 1,87% sur l'ensemble des revenus n'excédant pas cinq fois le plafond annuel

La faillite d'Agirc-Arrco

Faute d'avoir entrepris une réforme de l'ensemble des systèmes de retraite, les régimes complémentaires sont à bout de souffle. Une étude de la Cour des comptes publiée en décembre 2014 estime que l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) et l'As-

335 milliards d'euros de déficit en 2040 pour l'Agirc-Arrco

La Cour des comptes tire la sonnette d'alarme : si rien n'est fait, les réserves des régimes complémentaires des salariés seront épuisées en 2025 pour l'Arrco et dès 2018 pour l'Agirc. Parmi les pistes d'économies suggérées par la Cour : une hausse des cotisations et une moindre revalorisation des pensions de 2016 à 2018, une diminution du nombre de points attribués aux chômeurs ou encore une baisse du taux de la pension de réversion de 60 à 54 %. La

mesure la plus efficace consisterait à reculer de 2 ans (de 62 à 64 ans) l'âge de départ à la retraite. Les négociations entre partenaires sociaux démarrent en février. **A.F.**



sociation pour le régime des retraites complémentaire des salariés (Arrco) sont dans une situation de soutenabilité compromise à court terme. Tout laisse à penser que les déficits qui vont s'accumuler vont épuiser les réserves.

Le gouvernement socialiste en faisant passer la retraite de 65 ans à 60 ans a introduit un poison lent dans un organisme qui fonctionnait plutôt bien. Il suffisait pourtant d'observer la pyramide des âges et d'anticiper l'allongement de la durée de vie pour se rendre compte que c'était une erreur.

Il faudra travailler 43 années pour avoir une retraite à taux plein

Année de naissance	Âge légal de départ	Nombre de trimestres cotisés pour une retraite à taux plein
1952	60 ans et 9 mois	164 trimestres
1953	61 ans et 2 mois	165 trimestres
1954	61 ans et 7 mois	165 trimestres
1955/1956/1957	62 ans	166 trimestres
1958/1959/1960		167 trimestres
1961/1962/1963		168 trimestres
1964/1965/1966		169 trimestres
1967/1968/1969		170 trimestres
1970/1971/1972		171 trimestres
1973 et après		172 trimestres (43 années)

Retraite : les règles changent

L'année 2015 marque une nouvelle étape de la réforme décidée par la loi du 20 janvier 2014.

La retraite progressive est accessible à l'âge légal de la retraite diminué de 2 ans, dans la limite de 60 ans. Il faut justifier d'une durée d'assurance de 150 trimestres au moins tous régimes confondus, avoir un contrat de travail à temps partiel. Le travail doit être compris entre 40% et 80% du temps plein.

Les apprentis peuvent désormais valider autant de trimestres de retraite que de trimestres d'apprentissage pour les périodes effectuées depuis 2014.

Le cumul emploi-retraite est devenu moins intéressant pour les retraités qui liquident leur pension de base à compter du 1er janvier 2015. Leur nouveau travail ne leur permettra plus d'acquérir des droits à retraite, même s'ils payent des cotisations vieillesse.

Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées) peut être cumulé avec les revenus tirés d'une activité professionnelle réduite. Le revenu mensuel cumulé ne doit pas dépasser 1 312€ pour une personne seule (ou 2 186€ pour un couple) ce qui représente l'équivalent du Smic pour une personne seule.

Impôts : nouveautés 2015

La loi de finances votée à la fin du mois de décembre détermine les changements concernant les impôts de 2015.

- * Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu intègre une baisse sensible pour les ménages modestes avec la suppression de la première tranche à 5,5%.

- * Le taux de crédit d'impôt encourageant à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements est fixé à 30% (au lieu de 15 ou 25%) pour les dépenses payées avant le 31 décembre 2015.

- * Un abattement exceptionnel de 30% s'applique sur les plus-values de cessions de terrains à bâtir jusqu'au 31 décembre 2015 (date limite de la promesse de vente).



LE WEBLOG D'AAAMMA

Chaque mois, à votre disposition sur le weblog une **NEWSLETTER** permettant de vous diffuser les dernières informations à notre disposition.

Rappel de la procédure pour vous connecter au weblog :

L'adresse du site à mettre dans vos favoris est :

<http://www.aaamma.fr>

Dans la fenêtre identification de la page d'accueil saisir :

1) Comme identifiant la première lettre de votre prénom suivi de votre nom, le tout attaché en majuscules. (Exemple : PDUPONT)

2) Comme mot de passe votre numéro de CAVAMAC à 6 chiffres. (Pour les numéros à 5 chiffres ne pas oublier le 0 qui précède.

Exemple : 072212).

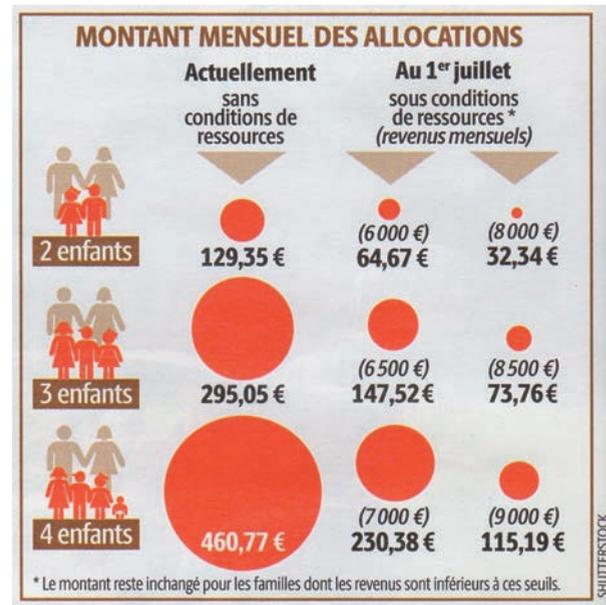
Bonne navigation.

Ronan ROMIEUX Webmaster

Si vous ne recevez pas nos courriels, merci de le signaler à l'adresse :

secretariat-aaamma@gmail.com

Les allocations familiales bientôt dégressives



Eclaircie européenne

La croissance s'accélère dans la zone Euro. Selon les prévisions de la Commission européenne, le PIB de la zone devrait croître de 1,3% en 2015, après une hausse de 0,8% en 2014. L'Union Européenne à 27 est attendue en croissance de 1,7% après 1,3% en 2014. C'est la première fois, depuis 2007, que tous les pays de l'UE sont en croissance.

Sans vouloir jouer les rabat-joies, il convient de remarquer qu'au regard du contexte conjoncturel, l'accélération de la croissance de 0,5 point de PIB représente, en quelque sorte, le minimum minimum que la zone Euro puisse réaliser. En effet, rarement la conjoncture aura été aussi propice. Par rapport à l'année dernière, la zone Euro bénéficie de la division par deux du prix du baril, de la chute de 15% de l'euro vis-à-vis du dollar, de taux de financement laminés par le QE de la BCE et d'un contexte budgétaire nettement plus clément. Hormis un plan de relance budgétaire allemand, on ne voit pas très bien ce que les Européens pourraient faire de plus. Sur ce dernier point, il ne faut pas trop rêver : les Allemands feront de la relance le jour où les Grecs rembourseront leurs dettes...

Source Oddo

La rentabilité des placements

Avant 2014, les fonds en euros des contrats d'assurance vie rapportaient encore 2,8%. Or, en 2014, leurs rendements moyens devraient se situer entre 2,2 et 2,4%. Après déduction des frais de gestion et les prélèvements sociaux de 15,5%, les gains crédités sur les comptes seront autour de 1,8 à 2% nets.

Des performances peu satisfaisantes même si elles restent nettement supérieures à l'inflation de 0,3%.

Mais il ne faut pas se leurrer : en 2015, la rentabilité moyenne des fonds en euros chutera encore pour avoisiner 2%, soit 1,7% net de frais et de prélèvements.

Aide ménagère à domicile en 2015

Tranches des ressources ouvrant droit à l'aide ménagère à domicile, pour 2015.

Ressources personnelles		Participation horaire des retraités
Personne seule	Ménage	
du plafond départemental de l'aide sociale à 835 €	du plafond départemental de l'aide sociale à 1451 €	10 %
de 836 € à 884 €	de 1452 € à 1549 €	14 %
de 885 € à 1009 €	de 1550 € à 1696 €	21 %
de 1010 € à 1090 €	de 1697 € à 1754 €	27 %
de 1091 € à 1140 €	de 1755 € à 1818 €	36 %
de 1141 € à 1258 €	de 1819 € à 1921 €	51 %
de 1259 € à 1423 €	de 1922 € à 2134 €	65 %
au-delà de 1423 €	au-delà de 2134 €	73 %

Circ. CNAF n° 2014-54 du 4 novembre 2014.

Quelques chiffres sur les ALD et le budget de la Sécurité Sociale.

Affections longues durées (ALD).

Créé en 1945, le dispositif de la prise en charge à 100% résulte du vieillissement de la population et du développement du nombre de maladies.

La liste des ALD a évolué vers 400 pathologies différentes regroupées dans 30 ALD.

80% des ALD correspondent à 4 groupes d'affection :

- Les maladies cardio-vasculaires.
- Les cancers.
- Le diabète sucré.
- Les maladies psychiatriques.

En 2012, 9,5 millions de personnes concernées. Les ALD représentent 68% des dépenses de la Sécurité Sociale. La vie est prolongée avec des médicaments de plus en plus coûteux. 5% des patients dépensent 42% des remboursements et 70% en hospitalisation.

6 Millions d'ALD en 2004.- 8 millions en 2009.- 9,5 millions en 2012.

Accroissement de 5 % par an.. Un patient peut avoir plusieurs ALD.

Femmes de plus de 60 ans: 2 700 000.- Homme de plus de 60 ans :2 300 000, soit 65%.

Près d'1 million de maladies psychiatriques.

Moyenne des affections dans le temps : 13 ans.

Coût moyen d'une ADL : 3400 à 26500 €uros par an.

Budget Sécurité Sociale en 2013 (en milliards d'€) sans compter les autres régimes obligatoires de base.

	Dépenses	Recettes	Solde
Maladie	165.0	159.8	- 5.2
Vieillesse Retraite	115.3	111.3	- 4.0
Famille	58.1	55.5	- 2.6
Acc. T et Mal. Prof.	11.9	12.2	+ 0.3
Total	350.3	338.8	- 11.5

Financement :

Cotisations Sociales	59.1%
CSG	20.5%
Impôts et taxes	12.3%
Des transferts	6.1%
Autres produits	1.0%

20 Septembre 2014 Jacques BIGOT
Responsable de la commission « RETRAITE & PREVOYANCE » de l'UNAAGAR.

“Abbé Pierre. Pensées inédites pour un monde plus juste” aux éditions du Cherche Midi

Huit ans après la mort de l'abbé Pierre, paraît un livre de citations choisies par Jean Rousseau, président d'Emmaüs International. Jean Rousseau est le fils de Rémi Rousseau, membre de notre amicale et ancien administrateur.

Il s'agit de notes inédites, rédigées ou retravaillées à différents moments de la vie de l'abbé Pierre. Les plus anciennes remontent à l'immédiate après-guerre et coïncident avec son élection comme député. Les plus récentes datent de 1999.

Ces pensées sont classées par thèmes. Le premier concerne l'insolence qui était la marque de l'abbé. Jean Rousseau se souvient avoir accompagné l'abbé Pierre à l'Élysée voir le président Chirac. La conversation était aimable et le ton parfois humoristique mais l'abbé Pierre disait des choses sévères.

Lorsqu'un désespéré se présente à lui, après un suicide raté, l'abbé n'a rien d'autre à lui proposer que lui demander un coup de main pour aider les autres. Il retourne ainsi la situation en disant à ceux qui viennent chercher de l'aide : "On a besoin de vous, vous avez un rôle à jouer, venez avec nous".

Ce petit livre de citations serait bien dans la poche de nos dirigeants. Au lendemain des attentats de Paris, on s'intéresse à des questions de sécurité - c'est important - mais il faudrait aussi s'interroger sur la désespérance et les profondes injustices qui créent la frustration. C'est un terrain pour les idéologies les plus meurtrières.

Jean Rousseau, 60 ans, est né en Mayenne. Il a intégré la communauté Emmaüs en 1981. Il a présidé Emmaüs France à partir de 1996. Il est actuellement responsable d'Emmaüs International.



Complémentaire santé : les nouveaux contrats responsables enfin définis

Avec la publication par la Direction de la Sécurité sociale d'une circulaire concernant les contrats d'assurance maladie complémentaire dits responsables, la réforme de la complémentaire santé est enfin bouclée. Marisol Touraine, ministre de la Santé, entend favoriser l'accès aux soins avec ces nouvelles dispositions.

Il aura fallu plus de 15 mois, depuis la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014, à l'automne 2013, à la publication d'une circulaire de la Direction de la Sécurité sociale, le 6 février, pour achever la réforme des contrats de **complémentaire santé responsables**, qui représentent la quasi-totalité du marché. Pour bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la réglementation, ces contrats devront respecter un ensemble de règles beaucoup plus conséquent qu'auparavant.

Ces nouvelles règles s'appliqueront à tous les contrats individuels souscrits ou renouvelés à compter du 1er avril 2015. Pour les contrats collectifs obligatoires, les pouvoirs publics ont tenu compte des dispositions régissant les garanties applicables aux salariés et prévu une période transitoire avec plusieurs cas de figure. Même si tout paraît clair sur le papier, certains spécialistes, avocats en particulier, n'excluent pas des risques de contentieux, comme des redressements par les Urssaf.

LES SOINS DENTAIRES OUBLIÉS

Pour l'ensemble des contrats, la circulaire clarifie les mécanismes d'encadrement des remboursements en optique et des dépassements d'honoraires de certains médecins introduits par budget de la Sécu pour 2014 puis le décret du 18 novembre 2014. Un système de planchers et de plafonds de prise en charge par les organismes complémentaires est la véritable innovation de cette réforme. Avec celle-ci, le gouvernement a fait le pari de réguler les tarifs de l'optique et les tarifs des médecins libéraux, spécialistes en particulier. En revanche, aucune contrainte n'a été introduite pour les soins dentaires prothétiques, qui sont pourtant l'une des causes principales de renoncement aux soins.

LES LUNETTES RATIONNÉES

En optique, si les garanties prévoient une prise en charge au-delà du ticket modérateur, elles doivent respecter les six combinaisons de planchers (de 50 € à 200 €) et de plafonds (de 470 € à 850 €), prévues selon les corrections et ne rembourser, sauf cas particulier, qu'un équipement tous les deux ans. En revanche, cette limitation bisannuelle ne s'applique pas si les garanties sont limitées au ticket modérateur (au maximum quelques dizaines d'euros selon les âges et corrections).

DU NOUVEAU SUR LE FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER...

Pour la prise en charge de la participation de l'assuré au forfait journalier hospitalier de 18 €, le décret prévoyait une prise en charge intégrale. La circulaire vient stipuler que «cette obligation concerne uniquement le forfait journalier facturé par les établissements de santé et non pas celui facturé par les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD)».

Cette précision n'est pas neutre. Les MAS, par exemple, reçoivent des personnes souffrant d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique. Or des professionnels de la complémentaire santé ont alerté sur les coûts d'une prise en charge illimitée sur ce type de séjours, qui sont les plus longs.

...ET SUR LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Au chapitre de la prise en charge des dépassements d'honoraires, la circulaire énonce clairement ce qui n'apparaissait pas de manière limpide à la lecture du décret, à savoir qu'il n'y aura pas de plafond de remboursement pour les médecins qui respectent le contrat d'accès aux soins (CAS, le dispositif issu de l'avenant N°8 à la convention médicale destiné à réguler les dépassements d'honoraires des médecins libéraux).

Elle apporte aussi un point nouveau pour les médecins qui n'adhèrent pas au CAS, en indiquant que «le contrat peut prévoir que seuls les dépassements d'honoraires facturés au titre de certains actes techniques et cliniques font l'objet d'une prise en charge». Les organismes complémentaires pourraient donc faire des choix en tenant compte du fait que les dépassements sont plus importants sur les actes cliniques.

UNE OPTION N'EST PAS UNE SURCOMPLÉMENTAIRE

Enfin, un autre point de la circulaire retiendra l'attention des professionnels de la complémentaire santé. Tout d'abord, le texte établit une distinction claire entre «garanties optionnelles» et assurance «surcomplémentaire». La différence n'est pas que sémantique : un contrat avec des options est un contrat unique, et le respect des critères des contrats responsables doit être regardé pour la base et les options, tandis que le contrat surcomplémentaire est considéré en tant que tel. Enfin, un tableau récapitulatif des caractéristiques des contrats «socle» et «surcomplémentaire» devrait en principe lever les ambiguïtés.

Source : L'Argus de l'assurance - 6 février 2015

Attendons la mise en conformité éventuelle de nos contrats par les assureurs.



Observatoire des agents généraux : inquiétude sur l'évolution

Parmi les différents faits marquants de l'année 2014, les évolutions du marché de la **complémentaire santé** et les effets de la **crise économique** sur la demande sont ceux qui ont, ou qui auront, le plus d'impact sur l'activité des agents généraux. Ces deux sujets sont placés en haut de l'échelle en termes d'importance (forte à très forte) par plus de 60% des agents interrogés par l'Argus dans le cadre de l'Observatoire organisé avec Exton Consulting.

Concernant les bouleversements qui touchent le marché de l'assurance santé, ce n'est pas une surprise, dans la mesure où 75% des agents avaient lors d'un précédent sondage affiché leur inquiétude quant à la généralisation de la complémentaire à tous les salariés.

Cependant, la plupart ne s'avouent pas vaincus : 80% des répondants se disent aujourd'hui «à peu près» ou «bien» préparés pour se positionner sur le marché de la collective.

Les agents généraux s'avèrent plus partagés en ce qui concerne les conséquences que pourront avoir sur leur activité des évolutions comme la résiliation infra-annuelle instaurée par la loi Hamon ou encore le développement du digital dans l'assurance.

Pour une grande majorité de répondants, l'introduction de nouveaux contrats d'assurance vie n'aura que peu d'impact sur leur quotidien.

Source : L'Argus de l'assurance - Février 2015

Location d'une partie de son habitation

Selon qu'il s'agit d'un logement vide ou meublé, les revenus locatifs doivent être déclarés comme des revenus fonciers ou en tant que bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

Toutefois, en matière de location meublée, l'article 35 bis du code général des impôts prévoit deux cas d'exonération des produits de la location :

- 1er cas : les pièces louées constituent pour le locataire, ou le sous-locataire, sa résidence principale et le prix de la location est fixé dans des limites raisonnables (art. 35 bis-I).

- 2ème cas : le meublé est loué à des personnes n'y élisant pas domicile (chambres d'hôtes - art. 35 bis-II) et les produits n'excèdent pas 760 € par an.

Ces deux exonérations sont cumulables dans le cas d'une chambre louée au bénéfice de lycéens ou d'étudiants pendant l'année scolaire et à des vacanciers durant la période estivale.

Source Oddo

Les trucs de Grand-mère

Nettoyer des autocollants : mettre de la laque à cheveux, attendre quelques minutes et ensuite gratter avec une raclette métallique.

Enlever une étiquette : badigeonner l'étiquette d'huile de table au moyen d'un coton-tige en prenant soin de ne pas déborder. Attendre que l'huile pénètre jusqu'à la colle et l'étiquette pourra être retirée facilement.

Arrêter le saignement d'une coupure : verser du poivre sur la plaie, cela a pour effet d'arrêter le saignement immédiatement. Ne pas confondre avec le sel, qui lui pique!

Éliminer les tâches de peinture sur les mains : appliquer sur les mains de l'huile alimentaire, frotter puis rincer. En plus d'avoir enlevé les tâches, l'huile redonne de la douceur aux mains ce qui n'est pas le cas du White Spirit.

Éliminer les callosités des talons : frotter quotidiennement les callosités avec des feuilles de thé, elles disparaîtront peu à peu. Cela marche également pour les coudes.

Nettoyer la vitre d'un insert : prendre une éponge humide, la tapoter sur la cendre, la passer sur la vitre pour la nettoyer. Rincer l'éponge pour enlever toutes traces de cendre sur la vitre. Essuyer avec un essuie-tout.

Nettoyer les tâches de cambouis : mettre du beurre dessus et fouler le tissu avant de le laver.

Nettoyer une tâche de sang fraîche : ne pas laver à haute température ce qui cuirait la tâche. Le plus simple est de mettre du sel dessus.

Avoir les dents blanches : ajouter à chaque brossage une pincée de bicarbonate de soude sur le dentifrice et, petit à petit, les dents blanchiront.

Réparer les mains abîmées : râper une pomme de terre crue, la mélanger dans un récipient à deux cuillères d'huile d'olive jusqu'à obtenir une pâte. Appliquer sur les mains abîmées, laisser agir quelques instants puis rincer.

Faire disparaître un point de côté : baisser le buste pour toucher le sol, vider tout l'air des poumons et rester quelques secondes dans cette position. Le point de côté s'est envolé!

Refermer des plaies : le miel est un désinfectant naturel et permet une cicatrisation plus rapide, et sans marque. On peut l'utiliser à même la blessure ou en cataplasme.

Enlever une grosse écharde : écraser 2 rondelles de banane, mettre cette purée sur la blessure, recouvrir de papier absorbant et emballer avec du film alimentaire. Fixer le tout avec du sparadrap et laisser une nuit. Le lendemain l'écharde est remontée à fleur de peau et s'enlève sans douleur.

Avaler une gelule : mettre la gelule dans la bouche puis prendre suffisamment de liquide. Pencher la tête en bas. La gelule se trouve au-dessus du liquide, près du fond de la gorge et s'avale facilement.

Sortie touristique UNAAGAR

-du mercredi 3 juin au vendredi 5 juin 2015-

A l'occasion de son assemblée générale 2015, l'UNAAGAR propose trois journées de visite en PICARDIE: Château de Compiègne, Théâtre Impérial, Chantilly, Musée du Cheval, spectacle équestre, appartements de Napoléon 1er, chambre du Roi de Rome, forêt de Compiègne, wagon de l'Armistice de 1918, château de Pierrefonds... Voir DESCRIPTIF et BULLETIN d'INSCRIPTION dans La Voix de l'UNAAGAR N°182 de Janvier 2015.



LES ECHOS DE L'AMICALE AGAR AZUR



Que la PAIX soit avec nous !...

Chers amis,

Dans la lettre de vœux que je vous adressais en fin d'année, je vous souhaitais pour 2015, entre autres bonnes choses, BONHEUR, JOIE et SANTE.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir omis une chose importante : la PAIX !!!

En effet, janvier avait à peine commencé d'égrainer ses jours que la France était victime d'actes de terrorisme et, de barbarie.

Résultat : 17 morts, tant dans les locaux du journal « Charlie Hebdo » que dans un hypermarché casher.
La France était en guerre !!!

Les Français étaient bouleversés par ces actes ignobles effectués par des jeunes embrigadés dans un fanatisme religieux sans limite.

Dans tout le pays des millions de Français se sont rassemblés et ont manifesté pour dire leur douleur, mais aussi montrer leur volonté de ne pas céder à cette violence meurtrière et imbécile.

Il n'est pas dans notre rôle, ici, de porter un quelconque jugement sur les causes de ces attentats, mais on ne peut pas ne pas s'interroger sur une partie de notre jeunesse qui part à la dérive au point de tuer lâchement des êtres humains.

Des questions se posent :

Où sont les valeurs, jadis inculquées aux jeunes ?

L'école a-t-elle su instruire ces enfants, la famille a-t-elle fait le nécessaire pour les éduquer ?

Combien de temps faudra-t-il pour retrouver ces valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, de Respect et de Tolérance ?...

Le temps nous est compté et, de grâce, que nos gouvernants cessent de nous dire qu'ils ne voient qu'une seule communauté dans notre pays, c'est une erreur fondamentale de jugement.

Il y a un seul peuple français composé de plusieurs communautés qui sont organisées autour de leurs croyances, leurs coutumes, leurs rites... et qui ont très peu de choses en commun, d'où parfois des difficultés à communiquer et à fédérer.

La méconnaissance de l'autre, l'intolérance, la méfiance sont autant d'obstacles qu'il faudrait surmonter par l'éducation et l'information pour espérer le bien vivre ensemble.

Mais, tant que, sur terre, les portes de la tolérance seront fermées, l'être humain ne respectera pas son prochain !

Alors, chers amis, je suis, néanmoins confiant en l'avenir et je vous demande de l'être tout autant.

Profitons de la vie, ménageons-nous des temps de loisirs, de sport, de promenades, de visites et de chaleureuses rencontres, comme le sont nos journées touristiques ou les voyages que nous vous proposons, et, faisons en sorte, que notre retraite soit joyeuse et...PAISIBLE !

Avec toute mon amitié.

Daniel MARCOURT

Retour sur le 20^{ème} anniversaire...





NOS PROJETS DE VOYAGE 2016

Nous avons commencé à réfléchir sur la destination du prochain grand voyage qui se déroulera en 2016 (septembre/octobre).

Parmi les destinations proposées le bureau retient les suivantes :

1 - ETATS UNIS :

Trésors de l'ouest : Les grands mythes de l'ouest américain : majesté du grand canyon, Eternité de Monument Valley, magie de Bryce canyon, beauté électrique des grandes villes et la magnifique côte Californienne.

(14 jours/12 nuits) - Durée du Vol : 11 H. -



2 - COSTA RICA :



Baigné par la mer des caraïbes et l'océan pacifique, le Costa Rica étonne par ses fabuleuses richesses naturelles ; une véritable biosphère où la nature est omniprésente avec ses forêts tropicales humides (*attention aux moustiques*), ses parcs nationaux, ses volcans et ses plages presque vierges.

(10 jours / 8 nuits) – Durée du Vol : environ 15 H. –

3 - SALAMA MADAGASCAR :

Cet itinéraire propose un panorama du Sud Malgache. Les pistes sillonnent des paysages colorés, concentrés d'Afrique et d'Asie ; nature exubérante, ruelles pavées d'Antananarivo, bourgs isolés, décors ruraux vermillons... Un peuple attachant aux traditions séculaires.

(10 jours - 8 nuits option 13 jours/12 nuits) - Durée du Vol : 11 H. –



4 - INDE-NEPAL :

Palais du Rajasthan et Vallée du Katmandou - Jaisalmer (étincelante d'éclats dorés), Jaipur (rosissante capitale), Jodhpur (aux maisons bleu lavande), Udaipur et le scintillant Taj Mahal - au Népal : vallée du Katmandou (visite de Pashupatinath, Bodnath, Patan, du Stupa de Swayambhunath, observation des sommets l'himalayens, du sanctuaire Changu Narayan.

(17 jours/15 nuits) – Durée du Vol : 12 H. –



Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous faire part de vos préférences éventuelles

Une étude financière (tarif groupe) va être engagée par Michel Demeslay et c'est à l'issue de cette analyse et en connaissance des coûts que le bureau se prononcera sur la destination définitivement retenue.

Contact : Michel DEMESLAY – demeslaymichel@hotmail.fr



LES ECHOS DE L'AMICALE AGAR AZUR

JOURNEES TOURISTIQUES REGIONALES en BRETAGNE VANNES 2015

Lors de la Réunion de Bureau d'octobre dernier, Michel MORICE et Michel DEMESLAY ont été chargés d'organiser les journées touristiques 2015 en Bretagne.

Ces Journées sont envisagées en septembre (2ème ou 3ème semaine).

Elles se dérouleront à VANNES et ses environs, les deux Michel vous proposent de découvrir Vannes et le Golfe du Morbihan.

Ce bassin de 12 000 ha est parsemé d'une quarantaine d'îles, certaines habitées comme l'île d'Arz et l'île aux Moines. Le Golfe est un lieu unique où la terre et la mer se mêlent en paysages changeants. Le Golfe du Morbihan fait partie du Club des Plus Belles Baies du Monde. Seul un goulet d'un kilomètre de large entre Port-Navalo et Locmariaquer sépare le « Mor-Bihan » de l'océan. Vannes, au fond extrême du Golfe, est à 25 kilomètres de la pleine mer.



Le programme proposé est le suivant :

- Une visite guidée de la ville ancienne suivie d'un déjeuner puis nous ferons le tour du Golf en bateau avec arrêt sur une des 2 principales îles ; retour à Vannes et Dîner en commun.
- Le lendemain départ en bus pour la visite des Alignements de CARNAC et Maison des Mégalithes (plus grand site mégalithique du monde puis visite du Tumulus St-Michel qui domine la ville de CARNAC ; déjeuner à QUIBERON ou la TRINITE (nous devons affiner en fonction de la durée de la visite des alignements). Retour par le port de St-Goustan à AURAY et nous terminerons par un dîner d'au-revoir.

CE PROGRAMME vous sera proposé pour un coût d'environ 200 à 250 euros par personne suivant le type d'hébergement retenu (2 nuits sont incluses)

Pour ceux qui souhaiteraient une nuitée supplémentaire il faudra compter entre 40 et 72 € (2 petits déjeuners inclus) suivant le type d'hébergement retenu et le nombre de participants.

Hébergement :

- 1 - Espace Montcalm situé à 200 mètres du port (ex grand séminaire) ; les draps et les taies sont fournis , mais les lits sont à faire ; le linge de toilette n'est pas fourni, les animaux ne sont pas acceptés, parking de 250 places fermé la nuit (accessible par digicode) ; vous pouvez vous rendre sur le site "espace montcalm vannes"
- 2 - Hôtel Kyriad Vannes Pompidou (grand parking) situé à 15 minutes du centre et 20 du port (petit inconvénient pour ceux qui souhaiteraient s'attarder après le dîner) et le coût est doublé par rapport à l'espace Montcalm.

Si vous envisagez de participer à ces journées, merci de vous préinscrire dès maintenant (places limitées)

Contacts :

- Michel MORICE 10 allée du Vallon de Cliscouet - 56000 VANNES (moricemima@orange.fr)
- Michel DEMESLAY, 2Ter impasse des Sources - 56000 VANNES (demeslaymichel@hotmail.fr)





LES ECHOS DE L'AMICALE AGAR AZUR



HOMMAGES à Jean PENICAUD ancien Président d'AGAR AZUR

Notre ami et ancien Président Jean PENICAUD nous a quittés en novembre dernier et ce beaucoup trop tôt.

Il a été pour AGAR AZUR un président très actif, efficace, dévoué, fidèle en amitié, exigeant aussi et soucieux de ses responsabilités.

Une maladie pernicieuse a eu raison de lui après plus de deux années de lutte sans jamais perdre le moral.

Agent Général à Royan pendant de nombreuses décennies, il a exercé notre métier avec simplicité mais volontarisme, respectant sa clientèle, heureux de la servir et de la conseiller avec l'honnêteté qui le caractérisait.

Nous garderons de Jean le souvenir de son sens du devoir en toutes circonstances.

Nous pensons à Jacqueline son épouse, à son fils, à ses petits-enfants en leur adressant toute notre sympathie.

Il repose maintenant dans sa terre natale en Limousin, pays qu'il chérissait beaucoup.

Adieu Jean et repose en paix.

Hubert DUHAIL

Agent Général retraité

C'est dès son arrivée au service Production Province Accidents au siège de l'A.M. à Paris que j'ai collaboré à la formation de Jean PENICAUD, avant ma nomination comme Inspecteur IARD à Nancy début 1963.

Satisfait d'avoir trouvé un emploi, il a voulu rapidement en faire son métier, et par son dynamisme, son désir d'apprendre, il a acquis rapidement le qualificatif de Rédacteur des Risques de Particuliers pour atteindre bien vite celui de Risques d'Entreprises.

Son amour du travail accompli, la chaleur des relations avec les Agents passant au Siège et la nostalgie de sa région natale l'ont incité à prendre un mandat d'Agent Général.

C'est ainsi qu'il s'est retrouvé à Royan ou durant plusieurs années il a connu la tâche parfois difficile de faire l'équité entre les intérêts de la Société et ceux des Sociétaires.

Il a supporté avec courage une maladie dont j'ai été dans les premiers confidentes.

Son plaisir et sa fierté étaient d'avoir été élu par ses collègues à la Présidence de l'Amicale AGAR AZUR.

Jean était pour moi un véritable ami avec lequel j'entretenais des relations fraternelles et, je suis peiné que certains, sans doute jaloux de sa réputation, puissent altérer sa mémoire et, dénigrer son activité.

Jean François RONNIN

Au Groupe AZUR pendant près de 40 ans.

Rédacteur puis Cadre à l'A.M. Paris, puis Inspecteur IARD à Nancy, Lyon et Angers.

Adjoint au Directeur commercial à Chartres, et Directeur Régional "Ouest" à Rennes.

CONGRES UNAAGAR 2015

Chantilly et Compiègne en Picardie

Du 3 au 5 Juin 2015

Renseignements : 06 08 27 47 22

Inscriptions : APAGAR - BP 20520 - 80005 AMIENS Cedex 1

Ils nous ont quittés

Jean PENICAUD de Royan

Jean VIOT de Macon

Augustine SOKOLOWSKY de Liévin

A leurs familles, l'Amicale présente ses sincères condoléances.

Patrick PARMENTIER nouveau Délégué de Région "NORD"

Les adhérents de la Région « Nord » se sont réunis le Mardi 13 Février 2015 au Restaurant « La Coupole » à Arras.

Une dizaine de personnes assistaient à cette sympathique rencontre ponctuée par un excellent repas. Au cours de la réunion, Patrick PARMENTIER a été pressenti au poste de Délégué de Région pour succéder à Daniel MARCOURT bien occupé par ses obligations de Président de notre amicale.

La candidature de Patrick PARMENTIER a été validée par le Conseil d'Administration du 5 Février 2015.

Nous lui souhaitons « Bonne chance » dans ses nouvelles fonctions.

Adhérer à l'AAAMMA c'est ...

... **maintenir et développer** des liens confraternels et amicaux,

... **garder un contact** avec la profession, les agents, le SAGAMM, les MMA,

... **être représenté** auprès des acteurs des régimes de retraite et prévoyance,

... **rester informé** par un bulletin trisannuel, par le weblog « aaamma.fr »,

... **avoir accès** aux services et réductions des « **Avantages UNAAGAR** »,

... **bénéficier d'aide**, assistance et soutien, face à des difficultés particulières.

Vous connaissez un ancien collègue qui n'est pas encore adhérent de l'amicale, **contactez le** et proposez lui de nous rejoindre.

Vous obtiendrez le bulletin d'adhésion auprès :

- du délégué « [aaamma](http://aaamma.fr) » de votre région,
- du secrétariat de l'amicale,
- ou sur le weblog, rubrique « galerie des fichiers ».

Vous pouvez aussi nous indiquer ses coordonnées, nous lui adresserons de votre part une demande d'adhésion.

AAAMMA offre à ses adhérents la possibilité de souscrire à conditions préférentielles :

- Une assurance protection juridique vie privée, avec option « immeubles de rapport » & « recouvrement des loyers »
- Une assurance frais d'obsèques et assistance en cas de décès.
- Une assurance responsabilité civile vie privée, destinée à ceux qui en sont dépourvus par ailleurs.

Pour obtenir renseignements, documentation et formulaire de souscription, un seul contact :

Michel KOMAN - 6 route de Driencourt -

80200 AIZECOURT LE HAUT

Tél : 03 22 83 05 83 ou 06 12 67 17 52 -

courriel : « mcmkoman@orange.fr »

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale :

- Jean Paul MASSÉ de Molsheim (67)
- Jean Luc NADEAU de Cozes (17)
- Jean Claude MASSON de Casseuil (33)
- Jean Marie LORAND de Bain de Bretagne (35)
- Philippe KRUG de Follainville (78)
- Gérard CORNIÈRE de Domfront (61)
- Georges DOTZIS de Limoges (87)

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Georges HUDELLOT de Fleury sur Ouche (21)
- Claude LANDAIS de Roanne (42)
- Marcel BAUCHAT de La Baule (44)
- André PERRET de Nyons (26)
- Suzanne LUCAS de La Baule (44)
- Suzanne FAVRE de Crémieu (38)
- Jacqueline épouse de Yves RUELLE de Le Quesnoy (59)
- Daniel PISSIS de Montblanc (34)
- Jean BOUTTEVIN de Bergerac, frère de Claude
- Bernard MANDIN de Nantes (44)
- Marcelle JUSSIAUME de Bar-sur-Seine (10)

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.

Amicale des Anciens Agents des M.M.A.
17 rue des Cerisiers
72460 Savigné l'Evêque
Tél et fax : 02 43 27 27 92
email : geranette@orange.fr